

**LISTE DES DIPLOMES OU CERTIFICATS EXIGES POUR LA PRESENTATION AU  
CONCOURS EXTERNE D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE  
D'ADMINISTRATION ET DISPENSANT LES CANDIDATS QUI EN SONT  
TITULAIRES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE DU BAFM**

- Diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ( **licence** ), diplôme d'un institut d'études politiques, diplôme de pharmacie, doctorat en médecine, doctorat vétérinaire,
- Ou avoir terminé avec succès la première année du second cycle d'études supérieures juridiques ou économiques,
- Ou avoir obtenu le diplôme ou avoir satisfait à l'examen de sortie de l'un de ces établissements d'enseignement supérieur ou de l'une des écoles ou anciennes écoles ci-après :

Ecole de l'air, école centrale des arts et manufactures, école centrale lyonnaise, école du haut enseignement commercial de jeunes filles, écoles des hautes études commerciales, école nationale des chartes, écoles nationale des ponts et chaussées, école nationale de la santé publique, école nationale de la statistique et de l'administration économique, école nationale supérieure de l'aéronautique, écoles nationales supérieures agronomiques, écoles nationales supérieures d'ingénieurs, école nationale supérieure d'ingénieurs arts et métiers, école nationale supérieure des mines de PARIS, école nationale supérieure des mines de SAINT-ETIENNE, école nationale supérieure des télécommunications, école navale, école polytechnique, école pratique des hautes études, écoles des hautes études en sciences sociales, école spéciale militaire, école supérieure de commerce de PARIS, école supérieure d'électricité, école supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de PARIS, école supérieure des sciences économiques et commerciales, institut national agronomique, institut national des langues et civilisations orientales, instituts régionaux d'administration, école nationale supérieure de techniques avancées,

- Ou avoir obtenu le certificat attestant la qualité d'ancien élève d'une école normale supérieure.

**LES DIPLOMES ETRANGERS D'ETUDES SUPERIEURES NE SONT PAS  
PRIS EN COMPTE POUR L'OBTENTION DE CETTE DISPENSE.**